# SEANCE DU 08 JUILLET 2015

PROCES VERBAL

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.

#### Procurations:

Mme ARTERO a donné procuration à Mme BREMOND Mme LEMAITRE a donné procuration à Mme GUY M. MOTOT a donné procuration à M. BRONDOLIN

Mme AZARD est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Madame le Maire demande une minute de silence en hommage à M. Paul BERNARD, ancien élu et 1er adjoint, décédé le 07 juillet 2015.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2015.

M. ARMENICO: « Si les agriculteurs disparaissaient sur Mallemort, la commune aurait toujours à sa charge l'entretien des ruisseaux d'arrosage car ils sont indispensables à l'évacuation des eaux pluviales en Durance ». (modifié le 31-09-15)

Le procès-verbal est voté à l'Unanimité.

Rapport n°1 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Agglopole Provence.

Rapport présenté par Mme GENTE Aucun débat

Vote à l'unanimité

Rapport n°2: Avenant n°1 à la Convention Particulière relative à l'instruction du droit des sols service commun d'Agglopole Provence.

Rapport présenté par Mme GENTE Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°3: Avenant n°2 à la Convention Cadre du service commun d'Agglopole Provence pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Rapport présenté par Mme GENTE Aucun débat

Vote à l'Unanimité

# Rapport n°4: Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Départemental 13 pour les travaux de proximité concernant « l'Aménagement d'un jardin thérapeutique » aux abords du foyer.

Rapport présenté par M.MARTIN

Mme REILLE: « Le jardin thérapeutique sera-t-il fermé? ».

Mme AZARD : « Tout n'est pas encore défini il peut y avoir des arbustes pour en délimiter l'espace, le projet sera finalisé avec la commission séniors ».

M. MARTIN : « Nous avons l'accord des propriétaires des murs, et une convention sera signée avec eux ».

M. PIGNET: « Quelle en sera la surface ? ».

Mme AZARD : « La surface est la même que le jardin existant ».

M. CHABERT: « Peut-on être certain de l'aide du département de 60 000 €?, je lis le journal comme tout le monde, et j'ai vu qu'il y avait un trou de plusieurs millions d'euros au CD 13 ».

Mme le Maire : « Chaque commune peut bénéficier de 7dossiers de travaux de proximité, on attend le retour pour savoir s'il sera subventionné ».

M. CHABERT: « Et si l'on obtient que 30 000 €? ».

Mme le Maire : « Normalement, le montant alloué est proportionnel au montant prévisionnel mais plafonné. Si nous n'avons pas de subvention ce dossier sera représenté ».

aus disp

Lansiersker CLECT of he Communante of Americanian Augh

European and Ayangad and a tail convention flarriculiere related

AL VEYE ALTO A OF RES ago

Rappers of L. Approximation on rapper

Vote à la Majorité

4 Abstentions : Mrs : JP.CHABERT P.PIGNET

Mmes: P. EIDENWEIL I.MANDIN

## Rapport n°5: Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Départemental 13 pour les travaux de proximité concernant « l'Embellissement chemin du Puits ».

Rapport présenté par M. MARTIN

M. CHABERT précise qu'il s'est abstenu au rapport n°4 pour donner priorité au rapport n°5

Vote à l'Unanimité

#### Rapport n°6 : Acquisition de l'ancienne coopérative agricole.

Rapport présenté Mme GENTE

M. CHABERT demande des précisions sur le montant de l'évaluation

Mme le Maire rappelle que France Domaine a émis un avis d'estimation et que la commune peut bénéficier d'une aide du Département

Mr ARMENICO reconnait le bon emplacement de ce bâtiment, mais trouve le prix d'acquisition excessif 14 dequiser le numerous souvers de culture de la bâtiment, mais trouve le prix d'acquisition excessif 14 dequiser le numerous souvers de culture de la bâtiment, mais trouve le prix d'acquisition excessif 14 dequiser le numerous souvers de culture de cu

Mr FARRO: « Combien de logements sociaux sont prévus avec une surface de 500 m²? Les frais de démolition et de désamiantage sont-ils à rajouter? »

Mme le Maire informe que le projet prévoit 6 logements sociaux de type pavillonnaire et qu'une estimation pour le désamiantage a été faite. Elle s'élève à 30 000€.

M. FERREINT soulève la proximité de l'oratoire

Mme ANDREIS rappelle que l'oratoire est classé aux monuments historiques. Il faut faire attention à sa préservation durant les travaux.

« J'ai fait faire toutes les études pour chiffrer sa restauration, je peux vous fournir tous les devis »

M. MARTIN précise que les travaux se feront avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France étant donné le périmètre de la zone protégée.

Mme EIDENWEIL : « Est-ce des logements pour les séniors ? Y-a-t-il un compromis de vente de signé ? ».

Mme le Maire informe qu'il n'y a pas de compromis signé pour l'instant, et que les séniors seront privilégiés pour ces logements. Le prix de vente du bâtiment est de 300 000 €, estimation faite par France Domaine.

M. ARMENICO reste dubitatif sur le prix de vente au m² soit 600€/m² sachant que le prix d'un terrain à bâtir est de 200€/m² cela représente 3 fois plus.

M. FARRO: « Pourquoi ne pas se servir de la réserve foncière ? ».

Mme le Maire : « Les réserves foncières de la commune sont proches des écoles il est plus judicieux de les garder pour des projets d'agrandissements. L'emplacement de cette ancienne coopérative est idéal pour des logements car proche du centre-ville. De plus cette opération contribuera à diminuer la pénalité de la loi SRU. La commune sollicite une aide du Département pour cette acquisition.

M. MARTINELLI: « Le prix reste cohérent pour une surface de 819 m² dont 650 m² de hangar et son emplacement central.

M. CHABERT : « Connait-on le montant de la déduction de la pénalité ? »

Mme le Maire : « Non, pas pour l'instant ».

M. ARMENICO: « Un particulier ne pourrait pas l'acheter. Je sais que ce bien est idéalement situé, mais il s'agit de l'argent public ».

Mme le Maire synthétise en rappelant que cette acquisition se fait sur l'Avis de France Domaine, que le prix est cohérent au regard de sa localisation, que la réserve foncière est avant tout pour des équipements publics, que cette opération contribuera à la diminution des pénalités et que EPF est susceptible de prendre à son compte ce projet.

M. BRUCHET : « Cela serait une aberration de ne pas saisir cette opportunité ».

M. FARRO : « Pourquoi ne pas avoir acheté les terrains rue P.Picasso ? ».

Mme le Maire : « A l'époque la Mairie n'a pas pu saisir cette opportunité, raison de plus pour ne pas manquer celle-ci ».

Sitting of Sungal control of Sungal Section 1997 Section 1997

M. ARMENICO: « Vu le prix il est normal qu'il y ait débat ».

Vote à la Majorité

9 Abstentions : Mrs : D.FARRO\_R.ARMENICO\_D.FERREINT\_JP.CHABERT\_P.PIGNET

Mmes : J.REILLE A.ANDREIS\_P.EIDENWEIL\_I.MANDIN

### Rapport n°7: Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide à l'acquisition foncière et immobilière

Rapport présenté par M. MARTIN

M. CHABERT revient sur le montant de l'aide du Département, qui serait de 198 000 € et non 220 200 €

M. VINCENT-DGS- précise que l'aide du Département peut se porter à 60%.

M. PIGNET: « Que se passe-t-il si la subvention n'est pas accordée ? ».

Mme le Maire souligne qu'il s'agit d'une bonne remarque et informe qu'il y aura une clause suspensive l'attribution de subvention.

Vote à la Majorité

9 Abstentions : Mrs : D.FARRO\_R.ARMENICO\_D.FERREINT\_JP.CHABERT\_P.PIGNET

Mmes : J.REILLE A.ANDREIS P.EIDENWEIL I.MANDIN

### Rapport n° 8 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la RD16 entre le carrefour RD7n et le village.

Rapport présenté par M. MARTIN

M. ARMENICO demande des précisions sur le lieu

M. MARTIN explique qu'il s'agit du carrefour du rond-point de « Mille Bouquets ». Les travaux se feront sur le côté Est de la route sans abîmer les platanes.

Vote à l'Unanimité

#### Rapport n°9: Décision Modificative N°1

Rapport présenté par M. MARTIN

M. MARTIN précise qu'il s'agit d'un transfert de crédit et d'une modification de ligne comptable.

Vote à l'Unanimité

#### Rapport n°10 : Nouveau débat sur les orientations générales du PADD du PLU

Rapport présenté par M. BRUCHET

mation do and to et que EPF at

M. ARMENICO: « Le PLU a commencé il y 6 ans, sera-t-il terminé avant la Métropole de janvier 2016 ? ».

M. BRUCHET: « Depuis 2014 on a travaillé sur les démarches en tenant compte de l'évolution de la règlementation (loi ALUR). C'est une étude longue, compliquée que nous menons en concertation étroite avec les services de l'Etat et Agglopole Provence ».

M. ARMENICO: « Si le PLU est repris par les compétences de la Métropole que va-t-il se passer ? ».

M. BRUCHET: « La commune est autonome, l'objectif est d'arrêter le PLU en 2015 pour ensuite lancer une enquête publique en 2016. On le gère pour la fin d'année. Le travail de zonage et le règlement sont en cours.

M. FERREINT demande si la Métropole est toujours prévue pour le 1er janvier 2016.

Mme le Maire répond qu'il est probable que cela soit reporté à 2017 mais il faut avancer sur ce PADD.

M. FERREINT regrette la lenteur du dossier, l'investissement financier qui en résulte et soulève l'hypothèse que les artisans s'installent sur une autre commune. Le développement se fait au dépend des zones agricoles.

M. BRUCHET rappelle que le PLU a concrètement débuté en 2011, il est normal qu'il y ait des compléments d'études et de nouvelles réglementations. Il rappelle que ce projet a été mis entre parenthèses durant les élections municipales. Il est important de travailler sur les possibilités de densification, d'être précis sur les zones d'extension. M. BRUCHET précise que les extensions de l'urbanisation pour les logements se feront sur des terrains déjà en zone constructible du POS et que le PLU respecte les recommandations du SCOT pour la préservation des terres agricoles. C'est tout

l'intérêt du PADD qui doit trouver un équilibre entre les différents enjeux. Ce projet a été plusieurs fois présenté en Commission Urbanisme.

Mmc ANDREIS : « Où en est-on de l'agrandissement du cimetière prévu vers la N7 ? ».

M. BRUCHET: « On reste sur le périmètre actuel ».

M. FARRO : « Nous déplorons la durée du PLU et l'utilisation des terres agricoles mais nous voterons 'pour' dans un esprit constructif et collectif ».

Vote à l'Unanimité

#### Rapport n°11 : Avis sur le PPRI

Rapport présenté par M. BRUCHET

M. BRUCHET présente le rapport et insiste en particulier sur le point relatif aux offres pluviales (Page 7 du règlement) en précisant que le problème des eaux pluviales est indépendant du PPRI et profite à cette occasion pour rappeler que le schéma directeur des eaux pluviales a été lancé le 7 juillet 2015.

M. PIGNET souhaiterait avoir une carte.

M. BRUCHET informe que les cartes sont consultables au service urbanisme et sur Internet via le site de l'office du tourisme. Ces cartes sont à l'échelle du cadastre; elles ont été montrées en consultation publique en 2014, il n'y a pas eu d'évolution depuis.

M. PIGNET : On aurait pu réduire le fichier pour avoir un ordre d'idée.

Mme le Maire rappelle qu'un cahier de remarques est mis à la disposition des administrés.

M. FARRO: « Que comptez-vous faire des lotissements qui se sont novés lors des grosses pluies ? ».

M. BRUCHET: Rappelle précisément le point sur lequel il a particulièrement insisté quelques secondes auparavant et que M. FARRO ne semble pas avoir compris:

La procédure PPRI gérée par l'Etat est déconnectée de la problématique pluviale gérée par la commune. A ce titre, une réunion publique est déjà programmée le 12 octobre 2015 : pour présenter les premiers résultats de cette étude (Travaux, chiffrage, identification les priorités).

M. FARRO: « Cela ne sera pas aussi long que le PLU ? ».

M. BRUCHET dit que les démarches ne sont pas comparables.

M. ARMENICO souhaiterait faire payer les promoteurs.

Mme le Maire : « Depuis 2014, on impose de fortes contraintes aux promoteurs concernant le pluvial ».

M. ARMENICO rappelle qu'il s'agit de l'argent public et que l'on ne doit pas le dépenser n'importe comment pour faire des études inutiles.

Mme le Maire relève la nécessité de faire une étude qui fait état des préconisations à prendre.

M. BRUCHET souligne qu'Agglopole a réalisé des schémas des eaux usées en 2005 qui ont permis de définir, planifier, budgétiser les travaux. C'est identique pour le pluvial...

Minic Rel H. T. management successful recognition collaboration of broader

M. ARMENICO revient sur l'écoulement du canal qui va sur le point le plus bas de la Durance.

M. BRUCHET informe que cela sera pris en compte dans l'étude.

Vote à l'Unanimité une des en la Jonnaire et la sada demos les estes de la 1808-2011. L'

#### Rapport n°12: Projet Educatif Territorial

Rapport présenté par Mme CHEROUTE

M. CHABERT demande qui fait les évaluations.

Mme CHEROUTE : « Tous les partenaires, les parents d'élèves, les représentants du personnel, c'est tout un ensemble de personnes... il y a régulièrement des évaluations, des réunions mensuelles, trimestrielles, annuelles. ».

Mme le Maire précise que les communes ayant un PEDT bénéficient de l'aide de l'Etat. Celui-ci doit être validé par l'Inspection Académique.

Vote à l'Unanimité

#### Rapport nº13 : Création d'emplois pour les intervenants extérieurs aux NAP

Rapport présenté par Mme CHEROUTE

Mme le Maire précise que ces emplois concernent du personnel qui n'est pas communal.

M. PIGNET souhaite des précisions sur les « intervenants de la réserve citoyenne ».

Mme CHEROUTE explique que la demande se fait auprès du Département et qu'il s'agit de personnes volontaires mises en doublon avec un tuteur.

M. PIGNET: « Pourquoi le nombre est fixé de 25 à 30 ? ».

Mme CHEROUTE explique que ce nombre est en fonction des groupes d'enfants inscrits, il s'agit d'une fourchette.

Vote à l'Unanimité

#### Rapport n°14 : Création d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

M. CHABERT demande qui est le collaborateur de cabinet.

Mme le Maire informe que le poste n'est pas pourvu.

Mme REILLE : « Quelle est la fiche de poste du collaborateur et ses tâches ? ».

Mme le Maire : « J'y travaille, je prends le temps de la réflexion ».

M. FARRO: « Pourquoi créer un poste d'ingénieur aux Services Techniques? ».

M. ALLEGRINI : « C'est une stratégie mise en œuvre pour la commune de rattacher un DST au grade d'ingénieur à ce poste primordial et stratégique au service technique ».

da sam ir dokano otro sa sumatroportanjeti

M. ARMENICO: « Comme M. MARTIN ? ».

Mme le Maire : « Non, M. MARTIN n'était pas ingénieur ».

M. FARRO : « Compte tenu de la politique menée par la municipalité sur une commune de 6000 habitants, nous considérons que l'embauche d'un ingénieur est une dépense excessive. Nous allons voter contre. Avant il n'y avait pas d'ingénieur ».

Mme le Maire : « Je pense que vous ne connaissez pas la charge de travail ».

Mme REILLE : « J'émets une réserve sur le recrutement de collaborateur de cabinet. »

M. ALLEGRINI: Cela se discute en commission du personnel. Une personne qualifiée peut nous faire gagner de l'argent. Quand on participe aux commissions, et que l'on prend la mesure des tâches à exécuter au sein d'une collectivité de notre taille, l'embauche d'un ingénieur (DST) avec un profil « maîtrise d'œuvre/ marché public » notamment apparaît comme une évidence.

Monsieur Chabert, quant à lui, trouve très rassurant que nous nous engagions sur un tel niveau de qualifications. Il reconnait que le recrutement d'un DST, au niveau ingénieur, est nécessaire et stratégique.

Vote à Majorité

4 Votes contre : Mrs : D.FARRO R.ARMENICO D.FARREINT et Mme A.ANDREIS

1 Abstention : Mme J.REILLE

### Rapport n°15: Fixation de la liste des emplois et des conditions d'attribution des logements de fonction

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

Madame Mme Maire rappelle que ce nouveau régime est applicable au 1er septembre 2015.

M. ALLEGRINI précise qu'en réunion du Comité Technique du 23 juin l'adoption des conditions d'attribution a été validée à l'unanimité. Cela concerne tous les bâtiments municipaux mais essentiellement 3 logements aujourd'hui (nouveau complexe, piscine et gymnases).

M. CHABERT demande des précisions sur le nombre de bâtiments « municipaux » concernés.

M. ALLEGRINI : « Cela concerne tous les logements municipaux soit 6 ou 7. Ils seront vus au cas par cas ».

Mme le Maire informe qu'il n'y a pas de gratuité complète, le loyer représente environ 50% de sa valeur. Une convention encadrera les modalités.

Mme REILLE : « Que se passe-t-il durant les congés des locataires ? ».

M. ALLEGRINI : « Il y aura un gardien principal + un suppléant pour établir un binôme permettant ainsi des congés pour tous ».

M. ARMENICO souligne que par le passé c'était complètement différent.

Mme le Maire souhaite la transparence sur ces logements de fonction ; c'est pourquoi on en discute en Comité Technique et en Conseil Municipal.

Vote à l'Unanimité

### Rapport nº16: Attribution d'une subvention à l'association des Parents d'Elèves (APE).

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

M. RICARD demande la signification « APE ».

Mme le Maire répond qu'il s'agit de l'Association des Parents d'Elèves pour laquelle une subvention de fonctionnement de 300 € est proposée.

Sampler a 20 Notice of Propulating A Specific Lawrence Merce, the (MPM), relative

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Rapport n°17: Convention de délégation pour l'organisation du service réservé de transports scolaires: desserte interne de la commune de Mallemort.

Rapport présenté par Mme CHEROUTE

M. PIGNET demande pourquoi cette convention ne concerne pas les élèves de l'école privée St Michel.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit du bus scolaire communal qui effectue 2 rotations à charge complète.

Mme CHEROUTE informe qu'il est impossible de mettre en place une 3<sup>ème</sup> rotation et qu'il s'agit de ramassage d'élèves des campagnes vers les écoles du village.

M. PIGNET: « Cela me choque ».

M. CHABERT : « C'est de la solidarité sélective, tout le monde paie ses impôts ».

Mme le Maire précise que c'est un choix de la commune d'offrir ce service aux familles des campagnes pour l'école publique et que le bus de ramassage est complet.

Vote à la Majorité

4 Votes contre : Mrs : JP.CHABERT\_P.PIGNET

Mmes: P.EIDENWEIL I.MANDIN

5 Abstentions: Mrs: D.FARRO R.ARMENICO D.FERREINT

Mmes: J.REILLE A.ANDREIS

### Rapport n°18: Demande de subvention pour l'acquisition de gilets pare-balles et de postes de radiocommunication.

Rapport présenté par M. LAQUAY

Mme REILLE demande si les agents de la Police Municipale font des rondes de nuit.

Mme le Maire précise qu'en horaire d'été, les agents travaillent en binômes de 7h/13h ou de 13h/20h plus une permanence le samedi après-midi et une patrouille de 21h/23h. Lors de manifestations (marchés nocturnes). La gendarmerie a 8 réservistes durant l'été pour pallier au plan Vigipirate, aux abords des centres aérés, lieu de culte, cérémonies...

Vote à l'Unanimité

#### Rapport n°19: Modification de la composition de la Commission « Développement Economique ».

Rapport présenté par M. MARTINELLI

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

### Rapport n°20: Motion au Président de Marseille Provence Métropole (MPM) relative à l'incinérateur de Fos/Mer.

Rappert in a first on the telegraph pour language and according to the particle of the principal of the prin

Rapport présenté par Mme le Maire

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

#### Compte rendu de Délégation – Communication des Décisions

**Décision n°07/2015**: Acceptation de dons non grevés de conditions ni de charges. Dans le cadre du financement des festivités estivales, la commune de Mallemort s'est vu attribuer des libéralités par les sociétés « Lafarge Granulats » respectivement pour 2 000,00 €, « Netto SAS Prolub » pour 800,00 € et « Intermarché » pour 2 200,00€.

Décision n°08/2015: Création d'une régie d'avance au CCAS pour les dépenses correspondant aux aides diverses: entrées piscine, bons combustibles, produits frais, colis alimentaires, factures d'eau et d'assainissement (Société Agglopole Provence Eau et Société Agglopole Provence Assainissement).

Décision n°09/2015: Attribution du marché d'établissement d'un schéma directeur d'assainissement pluvial et d'une étude du risque d'inondation associé au ruissellement pluvial à la société CEREG INGENIERIE pour 45 340,00 € HT (54 408,00 €TTC).

Décision n°10/2015: Attribution du marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseil en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées. La finalité de ce marché est d'élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmé avant le 27 septembre 2015 Ce document présentera l'état des lieux du patrimoine, le programme des travaux à prévoir pour rendre accessible les ERP et les éventuelles demandes de dérogation que le maître d'ouvrage souhaite solliciter pour laisser accessible tout ou partie de ses ERP. Montant 11 050,00 € HT (13 260,00 € TTC).

Décision n°11/2015: Attribution d'un marché de dépigeonnage du clocher de l'église par la condamnation des ouvertures et l'intervention de techniciens sur site à la société « Provence Nuisibles » pour 4 656,00 € TTC le 2 juin 2015.

Décision n°12/2015 : Avenant en date du 11 mai 2015 de 12 614,46 € TTC au bénéfice de la société « Vert et Sports » dans le cadre du marché d'aménagement du complexe sportif d'un montant initial de 1 046 521,62€ TTC.

Décision n°13/2015: Signature de la convention communale de coordination entre la Police Municipale et la Brigade de Gendarmerie Nationale le 7 avril 2015.

Décision n°14/2015 : Attribution d'un marché d' « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en bâtiments » pour des missions ponctuelles, pour un montant de 15 312,00 € TTC en date du 23 juin 2015.

### **Questions orales**

- → Déroulement de la fête du 14 juillet
- 4 Information sur la date de la fête des moissons
- ♣ Concert « Route de la Durance » dans le cadre du Festival de Piano de La Roque d'Anthéron
- Distribution du nouveau « Mallemort Infos »
- Visite de la délégation Italienne début octobre

Annonce du prochain Conseil Municipal date à définir

La séance est levée à 20h50